



Résolution 882 (1987)¹

Importance de la chasse pour les régions rurales de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Reconnaissant que, si dans certaines régions d'Europe, le grand public est favorable à la chasse, dans d'autres régions les attitudes se font de plus en plus critiques, au point même d'être favorables à une interdiction totale de cette activité ;
2. Consciente du fait qu'une telle évolution peut être imputable non seulement à l'efficacité de diverses campagnes contre la chasse et aux connotations émotionnelles de l'idée de tuer des animaux, mais également à la cruauté inutile résultant parfois d'une expérience insuffisante des chasseurs ;
3. Inquiète de constater que les habitats, et donc l'existence, de nombreuses espèces animales sont menacés par la pollution et par l'agriculture intensive, ainsi que par l'extension des industries, des villes et des zones de loisirs, obligeant, par exemple, à détourner ou à enterrer le cours de certaines rivières ;
4. Sachant que certaines caractéristiques de l'agriculture moderne - comme la monoculture, l'emploi intensif de pesticides et l'élimination des bois, des haies et d'autres abris - sont également néfastes pour la vie sauvage sous toutes ses formes ;
5. Persuadée que la chasse pratiquée à des fins de conservation, outre qu'elle présente une importance économique considérable pour de nombreuses régions rurales et pour l'économie en général, peut jouer un rôle essentiel dans la protection de l'environnement en maintenant un bon équilibre entre les espèces et en empêchant la prolifération excessive de certaines espèces, qui les expose à la famine et aux maladies et entraîne des dégâts dans la végétation des zones sensibles,
6. Invite les gouvernements des Etats membres :
 - a. à s'efforcer de favoriser une meilleure formation et une meilleure information des chasseurs, notamment dans le sens des suggestions contenues dans la Recommandation no R (85) 17 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relative à la formation des chasseurs ;
 - b. à orienter leurs politiques agricoles - à une époque où l'agriculture européenne souffre de surproduction et de difficultés financières - de manière à permettre à un plus grand nombre d'animaux sauvages de vivre en zone agricole, en créant des haies, des mares et des bouquets d'arbres dans les champs - procurant ainsi aux agriculteurs de certaines régions des revenus complémentaires tirés de la location de chasses et du tourisme ;
 - c. à promouvoir le dialogue entre les chasseurs, les agriculteurs, les sylviculteurs, les vacanciers et les défenseurs de l'environnement, afin que chaque groupe comprenne les avantages qu'il peut tirer d'une coopération aussi étroite que possible avec les autres ;
 - d. à contribuer le plus possible à faire mieux comprendre au grand public le rôle essentiel de la chasse dans la conservation de l'environnement et dans la poursuite du développement économique des régions rurales.

1. Voir [Doc. 5745](#), rapport de la commission de l'agriculture. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 1er juillet 1987.

